



OFFICE DES CÉREALES

Avis de Consultation N° C2/0051/23

L'Office des Céréales lance une consultation pour la vérification, l'entretien et la recharge des extincteurs installés aux différents sites et centres de l'Office.

Seules les entreprises agréées dans le secteur de la sécurité exerçant l'activité B4 spécialité **Sécurité Incendie** peuvent participer à la présente consultation.

Les soumissionnaires intéressés sont invités à retirer le cahier des charges auprès de la Direction de l'Approvisionnement de l'Office des Céréales (Service Achats).

Les soumissions doivent être présentées comme il est indiqué à l'article 4 du Cahier des charges relatif à la présente consultation.

Les offres doivent parvenir sous plis fermés, par voie postale et recommandées ou par Rapide-Poste ou déposées directement au bureau d'ordre central de l'Office des Céréales contre récépissés, sous enveloppes fermée et scellée, libellée au nom du Président Directeur Général - 30 - Rue Alain Savary - BP N°173 CEDEX 1002 Tunis, portant la mention « **A NE PAS OUVRIR -Consultation N° C2/0051/23: vérification, entretien et recharge des extincteurs**».

Les offres doivent parvenir au plus tard le **06 Novembre 2023**, le cachet du bureau d'Ordre Central de l'Office des Céréales faisant foi.

La validité des offres est fixée à **90 jours** après la date limite de la réception des offres.

Toute offre qui est parvenue au delà de la date limite sera rejetée .

